

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 25.05.2009

De Mme BRYJA Sandrine et Mme SERGENT Odile, Conseillères Municipales
Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2009:

Aucune modification n'étant demandée, le PV de la réunion du Conseil Municipal du 21/04/09 est approuvé à l'unanimité.

II. Compte-rendu des Commissions municipales :

a) 6^{ème} Réunion de la commission « Affaires scolaires, jeunesse et sports », Lundi 18 mai 2009, 19 h 00, salle de réunion à la mairie :

Présents : Patrice Crette, Michel Renard, Didier Voltz, Bruno Sujevic

Excusés : Sandrine Bryja, Daniel Sonnette

A. Sports :

1. Convention :

Une convention annuelle tripartite régissant l'affichage publicitaire est en cours de signature avec la Pétanque Anglaise.

2. Entretien du terrain d'honneur (football) :

Une opération de décompactage/aération et de sablage a été réalisée les 15 et 16 mai.

3. ESCL :

Le club de football organise les 6 et 7 juin un tournoi international jeunes. Les matches auront lieu à Angles le 6 juin et à l'Aiguillon le 7 juin. L'arrosage du terrain est demandé avant la compétition ainsi qu'une sono. Une coupe sera offerte par la municipalité.

L'utilisation des vestiaires de la salle omnisports est souhaitée. Une demande écrite auprès de la CCPM, propriétaire des lieux, est nécessaire.

4. Trophée des champions :

Présentation :

Une demi-journée est consacrée à la découverte « en situation » des activités sportives sur la commune.

La remise des « Trophées des champions » suit et clôture cette demi-journée.

Démarche :

Un courrier à destination des responsables d'associations sportives va être envoyé afin de lister dans un premier temps les propositions de chacun pour la découverte de leur discipline sportive au cours de cette demi-journée.

Les membres de la commission préconisent un samedi matin pour cette opération « portes ouvertes ». La possibilité de pratiquer l'activité sportive est importante. Le début du mois de septembre est préconisé.

B. Affaires scolaires :

1. Réhabilitation du restaurant scolaire :

La nature des travaux : ils concernent la menuiserie (fenêtres et portes intérieures), la faïence, la peinture, la pose d'une hotte pour la laverie. Les travaux sont effectués sous la direction d'un coordonnateur/sécurité.

L'échéancier des travaux : les travaux sont programmés de la semaine 27 (début des congés scolaires) à la fin de la semaine 32.

Les enfants du centre de loisirs : pendant les travaux, les 45 enfants du centre de loisirs se restaureront le midi à la salle de la détente. La cuisine de la détente sera faite sur place par Jacky Delaunay. Deux rotations de car seront nécessaires pour le transport.

2. Cour maternelle :

Le préau a été installé au cours des vacances de Pâques. La pose d'une lasure sur le bois terminera cette réalisation.

La pose d'un revêtement dans la cour fait l'objet d'un marché à bons de commande. Les travaux sont prévus pour le mois de juillet.

Une structure de jeux complétera la cour maternelle. Les enseignantes feront des propositions de choix.

3. Bancs de la cour de l'école primaire :

Pour des raisons de sécurité, les bancs ont été scellés au sol.

4. Matériels :

Les membres de la commission ont été informés de la demande d'achat de plusieurs matériels à savoir une fontaine à eau, un écran de projection, des éléments pour la BCD (tapis, coussins et portemanteaux). Il est attendu des propositions concrètes pour la fontaine à eau.

5. Téléphone :

Les membres de la commission ont été informés des dysfonctionnements au niveau des téléphones de l'école.

b) « Commission Urbanisme » du 11 mai 2009 :

a. Ordre du jour : dépôt permis de construire 5 logements Route de la Dugeonnière

Présents : C.BERTHAUX - G.VANTHUYNE - MLL.LE MOIGNIER - J.BRAY - JC.BOILEAU

Service Urbanisme : C.IMBERT - B.LEGUERN

Absents excusés : MF.CLOPEAU - J.FOUCHARD - D.SONNETTE

Projet

Construction de 5 logements à but locatif de plain pied.

Le terrain (1.398m²) se situe route de la Dugeonnière.

Commentaires de la commission

Ce projet respecte le PLU du point de vue de la construction.

Pas de procédure de lotissement, ne concerne que 5 logements.

La loi SRU est appliquée.

La commission émet les réserves ci-après, observations transmises à la DDE pour avis et modifications éventuelles à apporter :

- Les logements ne respectent pas l'accessibilité
- Les aires de stationnement prévues ne suffisent pas à la réglementation
- Absence d'éclairage public
- Obligation de conserver ou de replanter la haie
- Réalisation d'un bateau au niveau du trottoir pour l'accès aux parcelles
- La voirie doit comporter un cheminement piéton de 1m 40.
- Opposition à l'éventualité d'intégrer dans le domaine public la voirie et les réseaux : non respect des règles d'accessibilité de la voirie du PLU

b. Ordre du jour : EHPAD – Etude divers travaux sur le site avec Vendée Habitat

Présents : C.BERTHAUX - G.VANTHUYNE - M.W.JOLICOEUR

Mrs.GILBERT et CHABOT (VENDEE HABITAT)

Absente excusée : MLL.LE MOIGNIER

Il a été proposé :

➤ Pour l'EHPAD :

- d'élaborer un projet pour la réfection des couvertures des bâtiments qui existaient avant la réhabilitation et l'extension de 2004, et également en profiter pour revoir l'isolation.
- des travaux de recalibrage, curage du fossé et du bassin d'orage à l'intérieur de la propriété

➤ Pour les Pavillons soleil

- la réfection des couvertures des actuels pavillons nécessitant une réhabilitation
- la construction de 5 à 6 logements (type T3 - deux chambres - 72 à 75m²) destinés à l'hébergement de personnes âgées (maintien à domicile) ou jeunes (sous conditions de ressources).

Ces logements seraient loués directement au CCAS comme les pavillons du Foyer soleil.

Mme LE MOIGNIER Marie-Louise, Adjointe au Maire, mentionne que ces logements proches du centre bourg correspondent bien à une demande des personnes âgées et qu'il est souhaitable qu'ils soient adaptés aux personnes à mobilité réduite.

➤ Projet à l'étude

- la construction d'une micro crèche (9 places) dans un logement T4. A définir le lieu d'implantation et le mode de gestion.

c. Dénomination d'une rue

Dans le cadre de constructions de nouvelles habitations, il est nécessaire de dénommer la voie d'accès donnant sur la Rue des Moulins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** Chemin des Blés d'Or, la voie d'accès des parcelles constructibles donnant sur la Rue des Moulins.

c) *« Commission Urbanisme » du 18 mai 2009 :*

Présents : C.BERTHAUX - G.VANTHUYNE - MLL.LE MOIGNIER - J.BRAY - JC.BOILEAU - J.FOUCHARD

Service urbanisme : C.IMBERT

Invité : D.VOLTZ

Absents excusés : MF.CLOPEAU - D.SONNETTE - B.LEGUERN

- Rue des Ormes : sens de circulation

Pour des problèmes de circulation et de sécurité routière, il est proposé de mettre la rue des Ormes en sens unique : de la rue des Frênes vers la rue de la Moulinette.

Choix du sens : prise en compte du manque de visibilité à cause des haies et des clôtures.

- Allée des Chrysalides : sens de circulation

Pour des problèmes de circulation et de sécurité « enfants », il a été envisagé de mettre la rue des Chrysalides en sens unique.

Cette voie n'ayant pas été rétrocedée n'est pas intégrée dans le domaine communal.

Madame Le Maire est intervenue auprès des HLM qui doivent étudier et remédier à cette situation.

- Abreuvoir

Une réflexion est menée sur la valorisation de cet endroit régulièrement souillé ou servant à des activités diverses planches, patins etc...

Un projet pourrait être élaboré dans le cadre du Contrat d'Environnement Rural (CER) et du Contrat Territorial Unique (CTU) : fontaine et fleurissement...

- « Le clos des Acacias »

L'association syndicale souhaite céder à la commune les parties communes du lotissement composé de neuf lots. L'association syndicale n'est pas propriétaire, les infrastructures communes n'ayant pas été rétrocedées par le lotisseur.

Pour l'intégration dans le domaine communal les documents ci-après devront être communiqués aux services municipaux : procès-verbal de conformité des différents réseaux, plan de bornage de la voirie et des espaces verts.

Concernant les lisses en bois bloquant la circulation (accès ordures ménagères et pompiers) elles ont été installées par le lotisseur pour la durée des travaux, leur suppression doit être supportée par le lotisseur ou l'association syndicale.

- Trivalis : demande de modification de la section Nf du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Trivalis exploite l'usine de broyage compostage d'ordures ménagères située sur notre territoire au lieu dit « Les Brancards ». Cette usine est implantée dans une section Nf.

Trivalis envisage de réaliser un centre de transfert d'ordures ménagères et de déchets recyclables. Cette installation de traitement des déchets ménagers sera une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE rubrique 322A) soumise à autorisation préfectorale et enquête publique.

Le PLU de la commune d'Angles précise que la section Nf concerne les déchèteries existantes.

Le projet de Trivalis ne peut être défini comme déchèterie, il conviendrait d'utiliser les termes « installations de traitement des déchets ménagers ».

Trivalis demande de bien vouloir prendre en compte cette demande lors de notre prochaine révision du PLU.

Solution envisagée avec les services de la DDE : création d'une zone NF « a ».

- Parcelle route des Conches

Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques.

Cette parcelle se situe en zone NI 146.6 (zone protégée - espaces remarquables).

Nécessite une révision globale du PLU et l'avis favorable de la DREAL (ancienne DIREN).

Attendre précisions sur le projet et avis de la DREAL.

- Giratoire du « Clos Cottet »

Situé en zone NI 146.6, sa réalisation d'utilité publique nécessite la révision du PLU et une étude de faisabilité de la part de la DDE. Pourrait bénéficier de la clause d'« utilité publique ».

- Boulodrome

Impossibilité de construire : le terrain est situé en zone A « agricole », il est également soumis aux règles de la loi Barnier (retrait de 75m).

Il sera nécessaire de changer le zonage en UI (comme le terrain de foot).

➤ Projet privé de réfection du mur Route Nationale

Demande possibilité à court terme de réfection du mur route de la Tranche en bordure de voirie.

Rénovation en plusieurs phases du mur se situant dans « emplacement réservé » figurant au PLU pour un éventuel élargissement de la voie (intérêt public).

Ce mur délimite une zone 2AU portant les orientations d'aménagement suivantes :

- ce secteur est destiné à recevoir principalement de l'habitat. Une modification ou une révision du PLU sont nécessaires pour aménager ce site
- un accès routier devra être créé sur la rue Nationale
- un réseau de voiries appropriées permettra de desservir l'ensemble des constructions de la zone
- l'arbre isolé ainsi que la zone humide devront être préservés conformément aux préconisations de l'évaluation environnementale
- un cheminement piétons/cycle traversera la zone du Nord au Sud. Il permettra de relier la maison de retraite et les stationnements à créer.
- à l'entrée de la zone, sur environ un hectare, les terrains sont destinés à accueillir des équipements collectifs (extension de la maison de retraite et création de stationnements)

d) « Commission Voirie » :

1. Aménagement Chemin Epinasse : avancement des travaux
2. Carrefour Route des Conches : démarrage semaine 23
3. Tx assainissement, pluvial Route de Fontaine et Impasse Cigales : démarrage semaine 23
4. Aménagement Moricq effacement réseaux électriques et éclairage public : début septembre 2009
5. Changement Panneaux signalisation : entrée et sortie d'agglomération
6. Enrobé cour de l'école maternelle : début juillet 2009
7. Marché à bons de commande : réunion d'appel d'offres le 11 juin 2009 à 15h en mairie
8. Entretien des espaces verts communaux par une entreprise privée :
La commission voirie a examiné l'entretien des espaces verts.
Mr BRAY Jacques, Vice-Président de la commission, propose que soient inscrits environ 33 000 m² de tontes comprenant Capriola I, II, III bassin d'orage inclus, le Clos des Erables, l'espace de la Tour de Moricq et le clos de la Chenillée.

Le Conseil Municipal, par 18 voix favorables et 1 abstention, approuve le principe de confier l'entretien des espaces verts à une société privée, « ID Jardin » d'Olonne sur Mer à raison de 8 tontes par site pour un montant compris entre 14 352 € TTC et 17 565.65 € TTC en fonction de la nécessité ou non de ramassage.

e) « Commission bâtiments du mercredi 20 mai 2009 » :

« Travaux de réhabilitation et de mise en sécurité du restaurant scolaire »

Présents : BERTHAUX.C – BRAY.J – BOILEAU.JC – BONNET.S – FOUCHARD.J

Entreprises retenues : Menuiserie BERTRAND Bois ; Eurl COREKAL DECO pour la peinture ; HIBON Gérald pour la faïence et le Froid Vendéen pour le mobilier restaurant scolaire (Hotte laverie)

Calendrier des travaux : début chantier le 6 juillet 2009

Coordinateur sécurité du chantier assuré par MSB

Disponibilité du service technique communal en cas de besoin

Montant des devis validés :

- Menuiserie : 30 000 € TTC
- Peinture : 5 170 € TTC
- Faïence : 760 € TTC
- Hotte laverie : 3 590 € TTC
- Total devis engagé : 39 520 € TTC

Montant estimatif et budgété avant mise en concurrence : 50 550 € TTC

Soit différence de 11 030 € TTC de disponible

Demande de travaux supplémentaire, mise en conformité du local de préparation froide, pour 13 150 € TTC.
Suite à une réunion de pré-chantier, des travaux supplémentaires portant mise en conformité du local de préparation froide sont nécessaires. Ils s'arrêtent à la somme de 13 150 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Sachant que le budget prévisionnel attribué à l'opération lors du vote du budget 2009 est de 50 600 €TTC,

Considérant que le total des devis engagés, travaux supplémentaires compris, est arrêté à 52 670 € TTC,

Après en avoir délibéré,

- **VERSE**, par 17 voix favorables et 2 abstentions, 2 070 €TTC de crédits supplémentaires afin de financer l'opération au complet.

III. Personnel communal :

a) Recrutement d'un second agent de surveillance de la voie publique saisonnier

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le brigadier-chef principal de police municipale doit être aidé dans ses fonctions par des auxiliaires en période estivale, afin d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique. Elle propose donc le recrutement d'un second agent de surveillance de la voie publique à temps complet pendant l'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CREE** un emploi d'agent de surveillance de la voie publique contractuel du 15 juin au 15 septembre 2009, en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (besoin saisonnier) ;
- **ATTRIBUE** à cet agent une rémunération basée sur l'indice brut 297 majoré 290 ; lui attribue également si besoin les indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la limite mensuelle de 25 heures, heures des dimanches et jours fériés compris ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail à conclure avec l'intéressée.

b) Personnel communal service technique : arrêté de modification de temps de travail

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique titulaire (Evolution de 17.5h à 31.50h hebdomadaires).

Cette augmentation est proposée afin de mettre en adéquation le temps de travail avec les tâches réalisées au quotidien, heures effectives jusqu'ici comptabilisées en heures complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du temps de travail de l'emploi d'un agent du service technique municipal, passant à un taux d'emploi de 50% à 90% (Evolution de 17.5h à 31.50h hebdomadaires), congés payés et jours fériés compris à compter du 1^{er} juillet 2009.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à saisir la Commission Technique Paritaire pour avis.

IV. Finances communales :

a) Révision de la caution du Pavillon réception :

Par délibération du 24 mars 2009, le Conseil Municipal a fixé la caution de location du pavillon de réception mis à disposition des particuliers à 300 €.

Le Conseil Municipal,

Compte tenu du montant d'acquisition du Pavillon et du montant éventuel de réparation si sinistre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** à effet immédiat, à 800 € le montant de la caution en cas de location du Pavillon réception de la Commune d'Angles.

b) Lotissement communal « La Chenillée II » : création du budget régularisation administrative

Afin de régulariser l'existence du budget lotissement Chenillée II, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que l'ouverture de ce lotissement communal est prévue pour l'année 2009

- **CREE** le budget annexe s'intitulant budget lotissement « La Chenillée II »

c) Paiements de dépenses supplémentaires non prévues au budget commune 2009 section investissement.

Madame le Maire informe le Conseil de nouvelles dépenses d'investissement à mandater alors qu'elles n'ont pas été prévues au budget commune 2009, section investissement.

Il s'agit de la facture n°0905046 d'un montant de 2 255.85 € TTC de l'entreprise « Sarl Menanteau » portant sur des travaux électriques à l'école publique réalisés en 2007 mais facturés qu'aujourd'hui par l'entreprise, de la mise en place d'extincteurs et de plans de sécurité à l'Office de Tourisme et à l'école publique pour un montant total de

1 993.73 €, de l'effacement de réseaux France Télécom Rue du Moulin du Plessis pour un montant estimé à 2 500 € et d'une facture portant pose d'une commande d'éclairage du terrain de football pour un montant arrêté à 1 161 €.

Le Conseil Municipal,

Considérant que ces travaux sont nécessaires notamment pour des raisons de sécurité publique ainsi que des causes de régularisation d'opérations déjà réalisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE**, la réalisation et le mandatement des dépenses sus-énumérées non prévues au budget d'investissement 2009.

V. Acquisition de terrain à titre gratuit Rue de la Moulinette : continuité du dossier de régularisation de l'élargissement de la voie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 26/02/2008, il a accepté l'acquisition du terrain à titre gratuit cadastré 4B1616 en vue de l'élargissement de la chaussée communale.

Suite à un document d'arpentage du géomètre mandaté, ladite parcelle a été renommée B3280 par le cadastre. Par ailleurs, il est nécessaire de préciser le payeur des frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition du terrain à titre gratuit, cadastré B3280 d'une superficie de 42m².
- **MANDATE** un notaire pour établir l'acte d'acquisition et **AUTORISE** Mme le Maire à le signer.
- **PREND** en charge l'intégralité des frais d'acte.

VI. Convention SAFER : réactualisation de la convention cadre d'assistance pour la surveillance, la maîtrise foncière et la gestion de réserves pour le compte de la Commune d'Angles

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'Angles a signé une convention avec la SAFER relative à son intervention sur certaines ventes agricoles en zone littorale.

Cette convention datant de 1995, il est nécessaire de la réactualiser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention réactualisée de la SAFER portant assistance pour la surveillance, la maîtrise foncière et la gestion de réserves pour le compte de la Commune d'Angles
- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer

VII. Horizon Vendée parution 2010

Monsieur VANTHUYNE Guy, Adjoint au Maire, propose de renouveler l'insertion d'un encart publicitaire dans le catalogue « HORIZONS VENDEE 2010 » qui est édité par le Comité Départemental du Tourisme.

Le Conseil Municipal, par 18 voix favorables et 1 contre,

- **DONNE** son accord à la réservation d'un encart publicitaire d'une page dans ledit catalogue pour un montant de 1 930 € HT.

VIII. Questions diverses :

- **Lundi de Pentecôte « Journée de solidarité » : modalité d'accomplissement**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi de 2004 relative au dispositif de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées avait prévu la suppression d'un jour de fête légale : le lundi de Pentecôte.

Désormais, ce dernier conservant son caractère de jour férié, la « journée de solidarité » peut être accomplie selon plusieurs modalités.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est plus fonctionnel de choisir une modalité qui peut s'adapter à toutes les filières et cadres d'emplois des agents communaux, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** que le lundi de Pentecôte sera accomplie par les agents communaux selon des heures complémentaires et supplémentaires dans la limite de sept heures de travail.

- Mr BOILEAU Jean-Claude, conseiller municipal, informe le Conseil Municipal que le projet d'adhésion des Pays né de la Mer et de la Commune de la Tranche sur Mer au sein du Syndicat Mixte du Marais Poitevin pourrait générer une baisse de la cotisation annuelle communale.
- Madame le Maire souligne à l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir le règlement du cimetière afin de régulariser la conformité de certains points. Elle charge Mr BRAY Jacques, Vice-Président de la commission Cimetière et Mr FOUCHARD Jacques, conseiller municipal, de conduire ce dossier avec la commission et les services administratifs concernés, en vue d'une prochaine réunion de travail.

- Rampe d'accès de l'hôtel restaurant « La Quichenotte » : Madame le Maire souligne que la régularisation de l'occupation du domaine public par le propriétaire sera réalisée dès le passage de la commission d'accessibilité et de sécurité. La commune d'Angles s'orienterait vers une cession de parcelle et acte notarié.
- Madame le Maire explicite :
 - la démarche de dépôt du dossier de réhabilitation du restaurant scolaire afin de bénéficier de la Dotation Globale d'Équipement 2009, projet adopté au conseil municipal de janvier 2009.
 - L'anticipation du travail de la commission bâtiment afin de planifier les opérations à temps pour l'été 2009 et de prendre en compte le nécessaire transport des enfants du Centre de Loisirs vers le réfectoire de la Salle Polyvalente de la Détente par les chauffeurs du car municipal.
- Suite à la question d'un conseiller municipal relative à la signalétique dans la zone artisanale des motettes d'une entreprise n'étant plus en activité, il appartient à la Communauté de Communes du Pays Moutierrois d'apporter les corrections nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 h 40.
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.